

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 90-155 du 16 Juillet 1990

portant nomination de Monsieur Nestor  
LAKO, en qualité de Membre de la Commis-  
sion ad hoc de répression disciplinaire  
chargée de connaître les faits reprochés  
à la Direction de la Banque Béninoise  
pour le Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,

- WU l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de  
l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi  
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du  
Bénin ;
- WU l'ordonnance N° 80-5 du 11 Février 1980 édictant les disposi-  
tions en vue de la répression disciplinaire des détournements et  
de certaines infractions commise par les agents de l'Etat et  
les employés des Collectivités locales ;
- WU le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du  
Gouvernement de Transition ;
- WU le décret N° 89-59 du 16 Février 1989 portant création de la  
Commission ad hoc chargée de connaître des faits reprochés à  
la Direction Générale de la Banque Béninoise pour le Développe-  
ment ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Nestor DAKO est nommé Membre de la Commission  
ad hoc de répression disciplinaire créée par décret N° 89-59 du  
16 Février 1989 susvisé, en remplacement de Monsieur M. Joseph  
AMOUZOUN.

Article 2. - Le présent décret qui abroge en ce qui concerne Monsieur  
M. Joseph AMOUZOUN, les dispositions du décret N° 89-59 du 16 Février  
1989, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 16 Juillet 1990

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

  
Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SGG 4 PRESIDENT ET MEMBRES DE LA COMMISSION 10.-